



PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE TITRE DE MAITRE-ARTISAN

- Extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers (cette pièce sera délivrée par nos services)
- Copie des diplômes obtenus par le chef d'entreprise
- Copie du Brevet de Maîtrise
- Attestation délivrée par le Service Apprentissage de la Chambre de Métiers de la Vienne concernant le nombre d'apprentis formés et reçus (cette pièce sera délivrée par nos services)
- Copies des conventions des stagiaires de l'entreprise
- Si vous êtes en possession de copie ou d'attestation de participation aux jurys d'examens
- Si vous êtes en possession du titre de maître d'apprentissage confirmé (copie de votre diplôme)
- Si vous êtes en possession d'une attestation de votre carte de conseiller de l'enseignement technologique
- Au titre de la notoriété: tous justificatifs (prix, photos, articles de presse, diplômes...) attestant de la participation à des manifestations ou concours d'envergure régionale ou nationale, à des actions de « découverte du métier » ou de la réalisation d'œuvres ou de chantiers exceptionnels, attestations d'architectes, maîtres d'œuvre...